

Annexe à la délibération n°2017/374 en date du 20 décembre 2017

Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

Séance du jeudi 20 décembre 2017

Séquence clef de la préparation budgétaire, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), fait suite aux conférences budgétaires réunissant chacun des chefs de services, des élu-es de secteur, la Direction Générale et Monsieur le Maire. Ce rapport constitue un moment essentiel de la vie de notre collectivité et précise les principales orientations de l'exécutif local pour l'année à venir. À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Pour servir ce présent ROB, il est proposé de l'articuler selon deux axes :

- ✓ Présentation du contexte national, notamment au travers des hypothèses retenues en projet de loi de finances de L'État pour 2018.
- ✓ Présentation des orientations budgétaires 2018 de notre ville au vu de ce contexte.

I.LA PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

1. Le contexte national

La croissance en zone euro se consolide. Elle accélère depuis fin 2016, dépassant au second trimestre 2017 son niveau moyen observé entre 1995 et 2008 (+ 2,2%). Désormais les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive comprise entre 0,3% (Portugal) et 1,5% (Pays-Bas). Parmi les 4 grands pays de la zone euro, l'Espagne (+ 0,9% T/T) et l'Allemagne (+ 0,6% T/T) demeurent en tête tandis que la France (+ 0,5% T/T) et l'Italie (+ 0,3% T/T) affichent une croissance plus modérée mais néanmoins régulière depuis 3 trimestres. D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de 18 mois.

Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB en France devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant + 1,8% en moyenne pour 2017 et 2018, avant de décélérer à + 1,3% en 2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

2. La loi de finances 2018 de l'Etat (LF)

La contribution des collectivités locales au solde des administrations publiques pour l'année 2022 est fixée à 13 milliards €. Cet objectif extrêmement ambitieux nécessite une diminution annuelle du besoin de financement des collectivités (différence entre emprunts et remboursements de la dette) de 2,6 milliards € et fait suite aux efforts très importants déjà demandés par l'État et réalisés à Ris-Orangis. Cette contribution doit être supportée sur les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à **1,2% par an**. Cette évolution qui s'entend inflation comprise est calculée en tenant compte des budgets **principaux et annexes**.

Cette croissance des dépenses de fonctionnement prévue par L'État représente une croissance inférieure de 1.30 point par rapport à la moyenne de l'évolution des dépenses de fonctionnement de la période de 2009 à 2014. Si les dépenses progressent moins, L'État suppose que les excédents des collectivités vont alors augmenter. L'écart d'une croissance des dépenses de fonctionnement à 1.20% et 2.50% représente environ 2.6 milliards par an, soit 13 milliards sur la période. Ces excédents dégagés par les collectivités permettront de réduire le déficit public de 0.70 de point de PIB, permettant au déficit public de revenir au quasi équilibre en 2022

En 2018, l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement est décliné pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et pour chaque collectivité territoriale de la manière suivante :

Collectivités territoriales	1,2 %
Bloc communal	1,1 %
Communes	1,1 %
EPCI à fiscalité propre	1,1 %
Départements	1,4 %
Régions	1,2 %

Les 319 plus grandes collectivités (régions, collectivités de Corse, de Martinique et de Guyane, départements, métropole de Lyon, EPCI à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants et communes de plus de 50 000 habitants) seront invitées à conclure un contrat avec le représentant de l'État. Il déterminera les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement ainsi que les modalités permettant de les respecter. La ville de Ris-Orangis n'est donc pas concernée par cette contractualisation.

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et DSR(Dotation de Solidarité Rurale)).

Impact de la baisse de la DGF de Ris-Orangis depuis 2013

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
DGF	5 923 747€	5 536 802€	4 696 155€	3 932 686€	3 427 660€
Evolution		-386 946€	-840 647€	-762 623€	-505 026€

Il est donc à noter que notre dotation forfaitaire devrait se stabiliser à minima sur le montant de 2017. A ces baisses de la dotation forfaitaire, il faut intégrer les autres variables d'ajustement comme la dotation de compensation de la taxe professionnelle qui continuera de baisser.

Les mécanismes de péréquation horizontale pour le secteur communal et son impact sur le budget communal

La baisse des variables d'ajustement serait globalement de **9,5%** en 2018. Néanmoins, contrairement aux années antérieures, le Gouvernement a fait le choix d'imputer à chaque collectivité le montant du besoin de financement la concernant. En conséquence, les taux de minoration diffèrent selon les variables et les baisses impactent beaucoup plus fortement le bloc communal. Le PLF propose, par ailleurs, que les compensations minorées jusqu'en 2017 voient leur taux de minoration gelé au niveau de celui de 2017 à compter de 2018.

Le FPIC(Fond national de Péréquation Intercommunal et Communal) a été mis en place par la loi de finances pour 2012. Ce fonds de péréquation horizontale, qui concerne l'ensemble du bloc communal et intercommunal assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisées vers les plus défavorisées. En 2017, la Ville a bénéficié d'une dotation du FPIC à hauteur de 450 000€.

LeFSRIF(Fond de Solidarité de la Région Ile de France) a été créé en 1991 pour améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des

besoins sociaux de leur population. Après une sortie du dispositif en 2014 et un retour depuis 2015, nous devrions bénéficier à nouveau de ce fonds en 2018 à la même hauteur soit 986 651€. Par contre si notre position au vu des critères d'éligibilité venait à nous faire sortir du dispositif alors la dotation serait assurée seulement à 50% soit 493 325€.

Pour la Dotation de solidarité urbaine, nous projetons la même somme à savoir 751 000€.

Le dégrèvement de la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation est due par les contribuables occupant un logement au 1^{er} janvier de l'année, que ce soit leur résidence principale ou secondaire.

Le Gouvernement souhaite dispenser 80% des ménages du paiement de la TH. Pour ce faire, le PLF instaure, dès 2018, un dégrèvement progressif sur les 3 années à venir sous condition de ressources. Les seuils d'éligibilité au **dégrèvement** sont fonction du revenu fiscal de référence (RFR). Les ménages remplissant ces conditions de ressources, bénéficieront d'un abattement de 30% de leur cotisation de TH de 2018, puis de 65% sur celle de 2019, avec pour objectif atteindre les 100% en 2020.

Pour éviter les effets de seuils, un **dégrèvement partiel** est également mis en place pour les ménages respectant les seuils. Le principe du dégrèvement permet aux communes et à leurs groupements de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet, l'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Le taux de référence pris en compte sera figé au niveau de celui de la TH en 2017.

Les premières simulations montrent que sur Ris-Orangis, 80% des ménages seront dégrévés totalement en 2020.

L'impact des mesures de baisses des dotations de L'État a eu pour effet depuis 2011 de diminuer de 2,9M€ les recettes de fonctionnement. A ces baisses de dotations et aux transferts de charges non compensés, de nombreuses décisions de l'État en matière de revalorisation obligatoire des régimes et traitements des effectifs de la fonction publique sans contrepartie ont fortement contraint les capacités financières des collectivités locales et notamment leurs capacités d'autofinancement.

La pause annoncée dans la contribution des collectivités moyennes à l'effort de redressement des comptes publics tout en maintenant une vigilance sur l'évolution des dépenses et de l'endettement des collectivités locales ne permet pas de reconstituer un autofinancement important. Il faut donc poursuivre nos efforts de gestion et d'amélioration des recettes afin de maintenir nos services publics locaux performants pour permettre un niveau d'investissement satisfaisant grâce à un autofinancement plus important.

II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNE

Le projet de budget 2018

- Le choix du maintien d'un service public fort dans les domaines de l'éducation, de la sécurité, de la solidarité, de la culture, du sportif, de la jeunesse, des associations et du développement économique.
- La poursuite de notre politique d'investissement telle que prévue dans notre mandat.

1. Le choix du renforcement de nos actions dans les domaines éducatifs, sécuritaires, sociaux et éducatifs

La crise économique produit des situations d'urgence auxquelles la Municipalité se doit de répondre même si nos marges de manœuvre se sont conjoncturellement amoindries. La gestion financière de la Ville permet des réponses concrètes, immédiates et solidaires malgré les contraintes externes.

Nous maintiendrons nos politiques en faveur de **l'emploi et de l'insertion** à travers les nombreuses actions reconnues de Ris-emploi en direction des chercheurs d'emploi, du Point d'Information Jeunesse et de la Mission locale pour les plus jeunes. De même, les actions en faveur du commerce de proximité et du développement économique en lien avec les TPE et PME sont des axes prioritaires qu'il faut renforcer afin de favoriser la création d'emplois sur la ville pour nos habitants et répondre aux besoins des commerçants et des entrepreneurs locaux pour leur développement.

La politique de la Ville à travers le contrat de ville intercommunal signé avec L'État et les partenaires institutionnels nous permet de décliner différentes actions en faveur des quartiers prioritaires pour améliorer le quotidien de ses habitants.

La politique **sociale** en faveur des plus fragiles sera maintenue à un haut niveau notamment au travers de notre CCAS qui décline de nombreuses actions et dont le budget sera pérennisé par la subvention que verse annuellement la ville. Dans ce cadre, l'accent sera porté sur le soutien des acteurs locaux pour la mise en œuvre d'actions promouvant le lien social, l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre les inégalités sociales.

La politique de la **santé** sera développée aussi dans le cadre notamment de l'atelier santé ville et la déclinaison de nombreuses actions en faveur de la santé de nos concitoyens dont l'appui au secteur privé pour le développement et l'amélioration d'une offre médicale diversifiée sur notre Ville. Nous pourrions nous appuyer sur un réseau important tel que la clinique Pasteur ou l'association Altérité qui pourra disposer à terme d'une maison de santé ouverte sur la Ville. Il s'agit d'un engagement municipal extrêmement fort pour une compétence relevant en principe de l'État.

Les actions de la **vie des quartiers** seront poursuivies pour permettre différentes actions d'animations de nos 10 Comités de quartier dont le dynamisme ne faiblit pas. Une nouvelle définition des périmètres des comités de quartier permettra l'intégration des nouveaux habitants de l'écho-quartier des « Docks de Ris ».

Les actions en faveur de nos aînés sont constamment revisitées pour répondre aux problématiques constatées dans les domaines de l'aide à la vie quotidienne, de l'accompagnement individualisé pour le maintien à domicile des plus vulnérables, ou encore pour l'offre d'activités en faveur du lien social et du bien-vieillir. Les retraités de la Ville pourront donc bénéficier d'animations toujours plus innovantes pour lutter contre les risques liés au vieillissement mais aussi d'un accompagnement personnalisé.

L'accès aux **droits** des habitants sera renforcé par le développement de nouvelles permanences au sein du Point d'Accès au Droit et à la Médiation (PADM). Ce service créé en 2015 complète l'offre de service et de soutien apportée à la population. Situé rue Edmond-Bonté, il permet d'apporter une information et une aide de proximité aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques, administratifs ou de voisinage. Lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de relais gratuit, il a pour mission de favoriser le vivre-ensemble dans les quartiers et entre les administrés.

Les questions relatives à **l'Habitat** continueront à être traitées avec la Communauté d'agglomération dans le cadre du Programme Local de l'Habitat qui vise à développer de nouvelles dynamiques destinées à répondre aux besoins de la population du territoire. La lutte contre l'habitat indigne et la prévention des copropriétés dégradées seront poursuivies et amplifiées avec la mise en place de dispositifs d'accompagnement et de soutien des locataires et des copropriétaires.

La sécurité de nos concitoyens reste au cœur de nos préoccupations. Notre police municipale a connu un renforcement important ces dernières années (armement des agents, mise en place de nouveaux moyens (brigade canine, vidéoprotection de haute qualité, hausse du nombre de patrouilles motorisées et piétonnes, formation continue des agents, nouveaux véhicules, etc.) pour améliorer régulièrement leurs interventions et répondre à la demande de nos concitoyens tout en préservant et en privilégiant la proximité avec ces derniers.

La prévention reste un marqueur fort avec une réflexion pour un nouveau projet de service du secteur jeunesse et médiation afin d'avoir une politique à destination des jeunes encore plus

ambitieuse et limiter les nuisances et incivilités, source de tension dans le quotidien de nos concitoyens et dégradant la cohésion sociale.

De même, **l'éducation** reste une priorité constante et absolue de l'action municipale, considérant qu'il ne peut y avoir égalité des chances, épanouissement de la personnalité, construction de soi sans un investissement public majeur. A l'heure où les inégalités sociales s'accroissent et où les performances scolaires des jeunes français sont pointées du doigt par les résultats d'enquêtes internationales, la dernière en date étant l'enquête *Pirls*, la ville de Ris-Orangis décline sa politique volontariste en faveur de l'éducation en une pluralité d'actions pour favoriser l'égalité de tous les enfants dès le plus jeune âge.

C'est ainsi qu'elle :

- Réaffirme son ambition forte pour un service public de la petite enfance de haute qualité et prenant en compte l'ensemble des besoins des familles rissoises, tant au niveau des réponses données aux familles qu'au niveau de la formation de l'ensemble des professionnels de la petite enfance du territoire rissois. La construction d'un équipement réunissant le RAM et le lieu d'accueil enfants-parents « la Parenthèse », constitue à cet égard un projet qui permettra tout à la fois d'améliorer l'action de professionnalisation des assistantes maternelles et l'accompagnement à la fonction parentale.
- Accentue son offre d'accès aux savoirs et aux loisirs des enfants et des jeunes, en garantissant le maintien des 3 heures de NAP gratuites, quel que soit le choix qui sera retenu en matière d'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019. Le contenu de ces NAP sera également retravaillé avec des partenaires tels que la MJC, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud ou encore l'USRO, afin d'offrir aux rissois un haut niveau qualitatif d'activités diversifiées.
- Engage une refonte complète du projet jeunesse qui permettra de mieux répondre aux besoins des 11-17 ans en leur offrant des locaux entièrement rénovés en 2017 et un panel d'activités qui favorisera leur épanouissement et leur construction de futur citoyen bien inséré dans la vie de la cité. La jeunesse constitue en effet une part importante de la population rissoise et les pouvoirs publics dont la commune doivent plus que jamais jouer un rôle d'appui et d'accompagnement auprès de ces jeunes, pour les aider à s'ouvrir à de nouvelles perspectives et à trouver leur place dans la société. A cet égard, le travail en cours sur l'évolution des tranches d'âge concernées par le Conseil municipal des enfants du CM1/CM2 vers les enfants de CM2/6^{ème}, viendra accompagner ce nouveau projet jeunesse.
- Maintient sa vigilance sur les évolutions des effectifs scolaires et anticipera les besoins en matière d'accueil des élèves à l'échelle de la ville pour les années à venir.
- Soutient activement la fonction parentale, au travers des dispositifs que sont la Réussite éducative, le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Parenthèse »
- Renforce son offre de soutien scolaire (études surveillées, Clubs « coup de pouce » en CP, Clubs B.A BA en grande section de maternelle...).

Alors que la plupart des collectivités baissent leurs **subventions aux associations**, la commune, au contraire, maintient son soutien financier et matériel aux nombreuses associations qui font la richesse du territoire rissois et participent à la cohésion sociale et au bien vivre-ensemble.

2. Les lignes directrices du projet de budget pour 2018

Pour maintenir et conforter nos politiques publiques envers les Rissoises et les Rissois, il est primordial d'accentuer la rationalisation et donc la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement tout en améliorant nos recettes de fonctionnement sans toucher au levier fiscal.

L'effort se maintiendra donc sur nos dépenses de personnel tout en maintenant une politique active des ressources humaines pour une plus grande adéquation des compétences et des ressources afin de préserver un service public de qualité. La modernisation permanente du service public local à travers notamment la dématérialisation, la formation continue des agents, l'intégration de nouveaux moyens technologiques et mécaniques permet de limiter la hausse des dépenses de personnel. De même le rajeunissement d'une partie du personnel communal au vu des départs en retraite améliore aussi le coût de nos dépenses.

Nous poursuivons aussi notre politique de maîtrise de notre endettement en réduisant les frais financiers pour réduire nos coûts de fonctionnement.

Nous maintiendrons le soutien aux associations locales à travers le maintien du financement et de l'aide matérielle et immobilière pour les aider dans leurs actions.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE GESTION

Exercice	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017*	Evolution 2016/2017
Charges à caractère général	7 622 365	7 210 434	7 256 697	7 672 000	5,7%
Charges de Personnel	22 522 185	22 576 143	22 843 441	23 550 000	3,1%
Subventions aux associations et CCAS	2 618 505	2 541 121	2 688 933	2 646 000	-1,6%
frais financier de la dette	898 421	884 756	835 124	755 000	-9,6%
Total des dépenses réelles	33 661 476	33 212 454	33 624 195	34 623 000	3,0%
				<i>CA 2017 estimé</i>	

L'exécution des dépenses de gestion de l'exercice 2016 par rapport au CA 2015 avait permis une hausse maîtrisée de 1,2% grâce à nos efforts de gestion dont un effort particulier sur les dépenses de personnel. En 2017, celles-ci ont connu une hausse plus importante notamment sur la masse salariale au vu des décisions de L'État comme nous l'avions indiqué lors du vote du BP 2017. Pour les dépenses à caractère général, la hausse de 5,7% s'explique principalement par la prise en charge de la subvention d'équilibre pour la DSP (Délégation de Service Public) de la crèche ainsi que les dépenses de fonctionnement en année pleine de l'école Derrida et notamment de l'externalisation de l'entretien des locaux (en diminution sur la masse salariale). Concernant la hausse des dépenses de la masse salariale sans hausse des effectifs, cette dernière s'explique par les décisions nationales ou du statut de la fonction publique telles que :

- Les incidences liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) issus du déroulement de carrière,
- La hausse du montant brut du SMIC horaire augmentant de 0,6% pour s'établir à 9,67 euros (au lieu de 9,61 euros au 1^{er} janvier 2015) soit 1 466,62 euros mensuels (au lieu de 1 457,52 euros),
- La valeur du point d'indice, servant à calculer la rémunération de base des fonctionnaires passe de 4,6302 euros bruts à 4,6581 euros bruts. La hausse du point d'indice a un impact sur les heures supplémentaires calculées sur la base du traitement brut et certaines primes indexées sur la valeur du point d'indice.
- Le PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations) est une disposition statutaire amorcée en 2017 avec les catégories B et A Filière médico-sociale. Le décret n°2017-588 du 11 mai 2017 porte sur la mise en œuvre de la mesure dite « Transfert Primes/Points ». Il s'agit de la transformation d'une partie du montant des primes versées aux agents en points d'indice.

Pour l'exercice 2018, au vu de la pause du Gouvernement sur les réformes du statut (PPCR, point d'indice etc.), nous tablons sur une hausse modérée de +1,2% des dépenses de personnel.

Le temps de travail des agents est effectué sur 35 heures ou annualisé suivant le fonctionnement des services, sachant que les horaires des services sont organisés de façon à permettre un accueil large du public (ouverture de l'état civil y compris le samedi, nocturne le jeudi soir, large amplitude des horaires des équipements de petite enfance).

Les effectifs sont stables et les départs en retraite sont remplacés dans un certain nombre de cas par de jeunes agents dont le coût salarial en début de carrière est plus faible que le coût salarial d'un agent en fin de carrière. Rappelons aussi que ce sont environ 17 agents qui occupent un emploi d'avenir afin d'être formés pour remplacer certains agents partant en retraite. Nous souhaitons aussi maintenir la trentaine de contrats aidés dans la mesure où l'Etat continuera à financer ces emplois.

La rémunération des agents se compose du traitement basé sur un indice auquel s'ajoute le supplément familial de traitement en cas de charges de familles, l'indemnité de résidence et le régime indemnitaire.

Pour l'aspect indemnitaire, au terme d'un long travail de préparation et de consultation, la Municipalité s'est doté d'un outil de gestion du personnel visant à coordonner les postes, les responsabilités réellement exercées par l'encadrement ou les gestionnaires et le régime indemnitaire. Une analyse fine de l'activité et des missions réalisées par fonction a ainsi permis une cotation des postes de travail. Le dispositif repose sur la reconnaissance des fonctions assurées et sur la prise en compte des niveaux de responsabilités liés à chaque poste avec des critères de référence clairs (encadrement d'équipe, fonction de pilotage, de conseil, d'expertise, de gestion de dossiers...) tout en étant attentif aux raisons pour lesquelles des métiers similaires sont classés dans des niveaux différents.

Effectif par catégorie (Oct 2017)

Agents concernés : titulaires, non titulaires, Assistantes maternelles

Catégorie	2015	2016	2017
Catégorie A	21	25	25
Catégorie B	54	54	58
Catégorie C	512	510	524
Total général	587	589	607

Catégorie des Non Titulaires en 2017

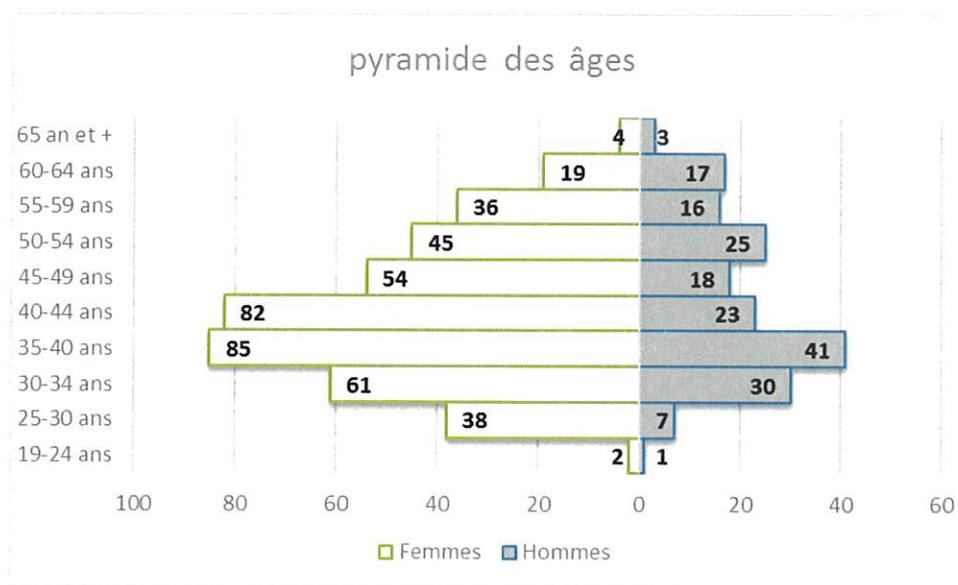
Catégorie	2016	2017
Catégorie A	6	5
Catégorie B	6	9
Catégorie C	133	141
Total général	145	155

Répartition Femmes / Hommes
dans la collectivité
AGENTS DE DROIT PUBLIC

	2017
Homme	181
Femme	426
Total général	607

Répartition Femmes / Hommes
dans la collectivité
AGENTS DE DROIT PRIVE

	2017
Homme	7
Femme	12
Total général	19



Pour l'exercice 2018, nous procéderons à un examen attentif de chaque dépense. La pertinence des moyens mobilisés pour répondre aux priorités sera de rigueur. Ainsi sur l'exercice 2018, l'objectif est de limiter la hausse des dépenses de gestion entre le BP 2017 et le BP 2018 tout en essayant d'absorber la hausse incompressible de la masse salariale liée à des facteurs exogènes.

Afin d'optimiser le fonctionnement des services, la ville étudie la création d'un service commun avec la Ville d'Evry et la CAGPS pour la compétence de la restauration (scolaire, adultes, fêtes et cérémonies etc.) afin de réduire les coûts via des groupements de commande et des économies en mutualisant la production des repas. Cette mutualisation sera mise en place pour juillet 2018 si le service commun est constitué au sein de la CAGPS.

De même, au vu du vieillissement de certains agents notamment sur des métiers difficiles et afin d'anticiper certains départs en retraite, il convient d'externaliser l'entretien de certains sites et de renforcer les autres sites par une meilleure mobilisation des agents de la Ville. L'externalisation permet d'avoir une meilleure flexibilité pour l'entretien des locaux tout en renforçant les équipes sur les sites dont l'entretien est en régie municipale.

3. Le respect des engagements de la municipalité pour préparer l'avenir de notre Ville

Le choix de maintenir les projets d'investissement sur ce mandat respecte notre engagement pour préparer notre ville aux défis environnementaux, numériques et à l'évolution de notre société est un formidable défi au vu du contexte économique actuel. Rappelons que ces investissements se feront en cohérence avec nos engagements à savoir :

- Aucune hausse des taux des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière),
- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Politique d'endettement maîtrisée,
- Maintien dans la mesure du possible d'un autofinancement pour répondre aux besoins d'investissement.

Le budget d'investissement sera de l'ordre de **5 M€** sur les dépenses d'équipement et de 3,6M€ pour le remboursement du capital de la dette.

Les principales dépenses d'équipement (travaux, opérations, acquisitions) sont de l'ordre de 6M€. On retrouve dans ces dépenses les principales opérations à savoir :

- Construction du RAM pour 1,5M €
- 550 000 € pour la réhabilitation de la rue de Bretagne
- Crédit de paiement pour la création de terrains synthétiques sur Gagneux pour 1,2M € et 88 000 € pour la rénovation des tennis
- Crédit de paiement pour la création d'une voirie de délestage des quais de Seine pour 500 000 €
- Diverses acquisitions foncières pour 115 000 €
- Premier phasage de la fibre optique en réseau interne pour les équipements municipaux pour 175 000 €
- Travaux du secteur scolaire valorisés à hauteur de 200 000 €
- Acquisition de matériels techniques pour les services : 300 000 €
- Divers travaux dans les équipements municipaux pour 300 000 €
- Divers travaux pour les clôtures et les aires de jeux pour 200 000 €

Nous poursuivons la démarche de construction de l'opération de renouvellement urbain du centre commercial du Moulin à vent dans le cadre du co-financement par l'ANRU 2, du Département et de la région Île-de-France et de la CA GPS. Ce projet du quartier du Plateau constitue une opportunité d'ouvrir ce territoire aussi bien sur le reste de la ville que sur sa façade sud, afin de faire profiter à tous des qualités de ce quartier parc. La présence d'équipements structurants au centre du quartier, son dynamisme commercial centré sur la place du Moulin à Vent, et sa grande dimension naturelle constituent les outils intangibles de ce projet. Le projet de quartier doit être appréhendé à l'échelle de l'ensemble du périmètre opérationnel afin de répondre aux enjeux d'aménagement qui sont :

- Désenclaver le quartier en créant de nouveaux axes de circulation pour permettre la connexion entre le secteur du centre commercial et le secteur du marché d'approvisionnement,
- Assurer une réhabilitation lourde du centre commercial, dans une perspective de repositionnement à l'interface du quartier du Plateau et du reste de la ville, pour mettre un terme à son enclavement fonctionnel et conforter son rayonnement communal,
- Requalifier l'ensemble de l'espace public afin d'accroître la lisibilité des parcours marchands, de l'offre en stationnement, des modalités d'accessibilité, etc.

La requalification du secteur du Moulin à vent en un véritable cœur de ville s'appuie également sur la servitude positive créée par le projet Tzen4 qui va renforcer l'accessibilité du site et de la commune à l'échelle du sud francilien, et contribuer à la revalorisation du centre commercial en lien avec le marché d'approvisionnement.

Ces chantiers majeurs seront complétés par des investissements pour le renouvellement du patrimoine (écoles, voiries, équipements sportifs, bâtiments communaux, investissements informatiques, matériels des services etc.).

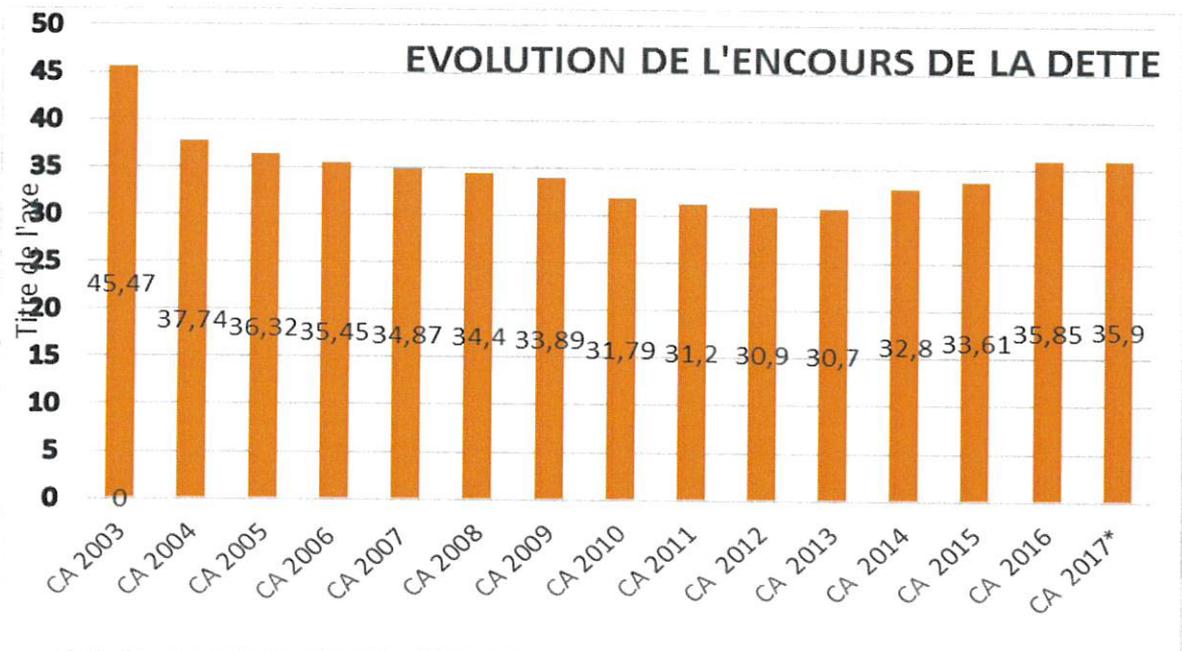
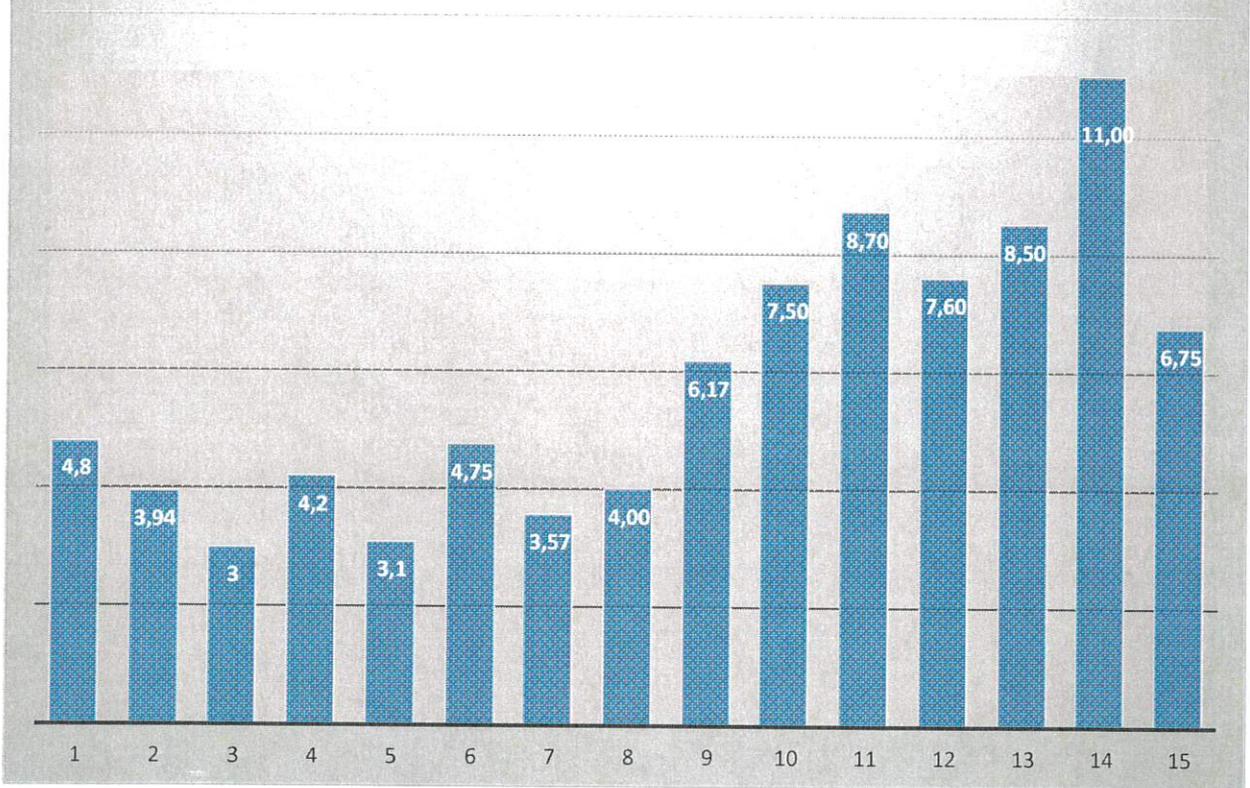
L'ensemble des projets d'investissement sera bien entendu présenté lors du débat relatif à l'adoption du budget au mois de février 2018. La prudence ne doit pas empêcher l'ambition pour notre ville.

4. La maîtrise de l'emprunt

Cette politique ambitieuse d'investissement se fera tout en respectant notre choix d'un endettement maîtrisé et limité. Grâce à notre politique de maîtrise de notre endettement, nous avons pu bénéficier de marges de manœuvre nous permettant d'emprunter sans augmenter nos frais financiers C'est autant d'autofinancement dégagé pour l'investissement. Cette politique active de la dette permet aussi d'amortir en partie, la perte des dotations de l'État.

DETTES	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017*
*Encours au 31/12 en M€	45,47	37,74	36,32	35,45	34,87	34,4	33,89	31,79	31,2	30,9	30,7	32,8	33,6	35,85	35,9
Remboursement du capital en M€	3,86	2,06	2,4	2,39	2,44	2,38	2,46	2,15	2,08	2,08	2,23	2,58	2,79	3,05	3,47
Emprunt nouveau en M€	3	1,83	1,5	1,6	1,6	1,9	1	1	1,5	1,8	1,7	5	3,5	5,3	3,5
Solde en M€	-0,86	-0,23	-0,9	-0,79	-0,94	-0,48	-1,46	-1,15	-0,58	-0,28	-0,53	2,42	0,71	2,25	0,03
Frais financier en M€	2,13	1,16	1,58	1,49	1,78	1,66	1,25	1,09	1,11	1	0,99	0,89	0,88	0,76	0,73
d'investissement	4,8	3,94	3	4,2	3,1	4,75	3,57	4,00	6,17	7,50	8,70	7,60	8,50	11,00	6,75
Taux de financement par l'emprunt	63%	46%	50%	38%	52%	40%	28%	25%	24%	24%	20%	66%	41%	48%	52%

Evolution des dépenses d'investissement en M€



Éléments de synthèse	Au 30/11/2017	Au 31/12/2016
Dette globale :	33 832 572 €	35 849 960€
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 1.97 %	2.07 %
Sa durée résiduelle* moyenne est de :	10.34 ans	10.61 ans
Sa durée de vie** moyenne est de :	5.63 ans	5.82 ans

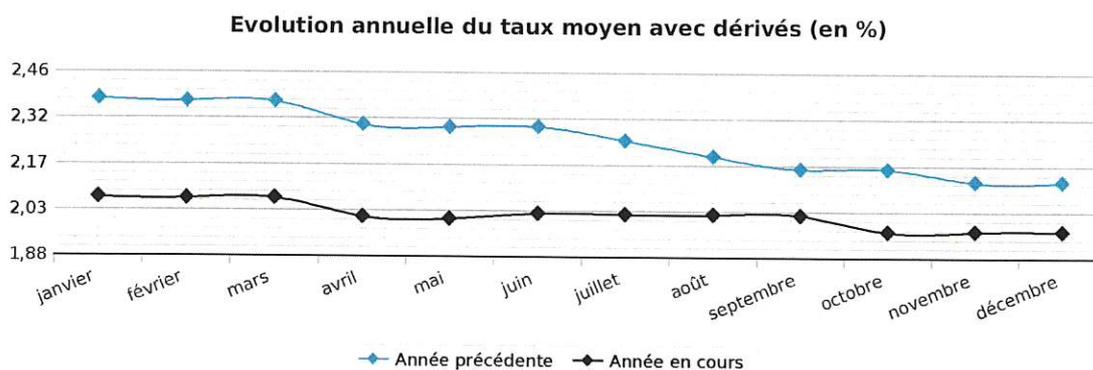
*La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

**Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

Tous les indicateurs de notre dette sont meilleurs que la moyenne des communes de la même strate (20 000 à 50 000 habitants).

Le taux moyen de notre dette ressort à **1,97% contre 2,07% en 2016**. Ce taux est inférieur au taux moyen des collectivités de même strate qui s'établit à 2,86%.



Notre désendettement a été continu pendant 11 années et même si depuis 2014 notre endettement est reparti légèrement à la hausse pour financer le niveau exceptionnel d'investissement comme nous l'avions prévu pour les premières années de ce mandat, notre encours de dette reste maîtrisé et la gestion de notre dette s'améliore aussi bien au niveau de notre taux moyen que de la durée résiduelle en baisse constante (**10,6 ans contre 13,6 ans pour la moyenne des collectivités locales de même strate**). Le recours à l'emprunt est d'autant plus intéressant que le coût de l'argent atteint des niveaux exceptionnellement bas. Avec des taux d'intérêt à taux fixe inférieurs à 1,7% le financement d'une partie de l'investissement public par la dette pour la transition énergétique, les équipements publics, le numérique etc., permet de préparer notre commune à un avenir serein tout en maîtrisant l'impact de cet endettement sur les générations futures.

La répartition de la dette est de :

- **58 % en taux fixe**
- **42 % en taux variable**

Au vu des prévisions de dépenses d'équipement pour 2017 de l'ordre de 5M €, nous prévoyons d'emprunter environ 2,5M € pour financer ces nouvelles dépenses soit un financement par l'emprunt de 50% conforme à nos engagements et 1,1M € par de l'autofinancement (soit 22%), le reste du financement sera assuré par des recettes propres et des subventions de nos partenaires. En comparaison de ce nouvel emprunt, nous rembourserons 3,7M € de capital de dettes ce qui signifie un léger désendettement de notre encours de dettes malgré un investissement nouveau de 5 M €. Nous pouvons donc afficher un endettement maîtrisé pour l'exercice 2018.

5. La stabilisation de la fiscalité des ménages

La fiscalité des ménages sera maîtrisée et ne subira pas de hausse de taux. **Ainsi nos taux communaux sur la taxe foncière et la taxe d'habitation resteront inchangés depuis 2010.**

Pour information le Parlement a revalorisé les bases de 0,4% en 2017 contre +1% en 2016, et nous estimons la variation physique des bases à +0,9%.

Telles sont les orientations budgétaires pour le budget 2018.

Délibération certifiée exécutoire après envoi en Préfecture le 03/01/2018